

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

Monsieur Claude MERCIER ne prend pas part au vote

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

URBANISME : LA PESSE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU COMMUNAL

Vu la loi Montagne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA PESSE, approuvé par le conseil municipal en date du 17 décembre 2013 ayant fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2018,

Vu le Schéma de cohérence territoriale du Pays du Haut Jura approuvé par le comité syndical en date du 24 juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude du 22 mars 2022,

Vu la délibération N°16/7-1 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et son annexe « charte de gouvernance du PLUi » en date du 12 octobre 2022,

Vu la délibération N°006/2023 du conseil municipal de la commune de La Pesse demandant à la communauté de commune la possibilité de faire évoluer son PLU en vigueur en date du 31 janvier 2023,

Vu la délibération du bureau communautaire n°29/7-2 en date du 15 février 2023 engageant les travaux préparatoires au projet d'évolution du PLU de LA PESSE,

Vu la délibération du bureau communautaire n° HJSC_2023_09_07 en date du 13 septembre 2023 confirmant le financement par les communes des procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur,

Vu la saisie de l'autorité environnementale et l'absence d'avis reçu en date du 13 février 2024,

Vu la délibération du Bureau communautaire n° HJSC_B_2024_03_06 en date du 20 mars 2024 prescrivant la modification du PLU par arrêté de la Présidente dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté de Mme la Présidente engageant la procédure de modification du PLU de LA PESSE en date du 14 janvier 2025 et l'arrêté de mise en enquête publique du projet en date du 11 février 2025,

Vu les avis reçus lors de la consultation des personnes publiques associées,

Vu les avis et conclusions du commissaire enquêteur reçu en date du 12 mai 2025,

Considérant les statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude,

Considérant les modalités énoncées au point 4/ A dans l'annexe « Charte de gouvernance du PLUi » de la délibération du conseil communautaire, permettant aux documents d'urbanisme communaux d'évoluer sous certaines conditions,

Considérant les motivations de la demande de la commune de procéder à la modification des pièces du PLU en vigueur, dans l'attente de l'application d'un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, afin de poursuivre la mise en œuvre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable approuvé par le conseil municipal et actuellement en vigueur depuis une dizaine d'année.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** le projet d'annexe « réponses apportées aux avis issus de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique par le commissaire enquêteur »,
- **DÉCIDE** de présenter au conseil communautaire la modification du PLU de LA PESSE en vue de son approbation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

1

PRESENTS :	Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.
EXCUSES :	Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT
ABSENTS :	/
POUVOIRS :	Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

Monsieur Philippe PASSOT ne prend pas part au vote.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

URBANISME : LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE - ÉVOLUTION DU PLU COMMUNAL

Vu la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, approuvé par le conseil municipal en date du 18 décembre 2014,

Vu le Schéma de cohérence territorial du Pays du Haut Jura approuvé par le comité syndical en date du 24 juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude du 22 mars 2022,

Vu la délibération N°16/7-1 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et son annexe « charte de gouvernance du PLUi » en date du 12 octobre 2022,

Vu la délibération du bureau communautaire n° HJSC_2023_09_07 en date du 13 septembre 2023 confirmant que les procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur seront financées par les communes,

Vu la délibération de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude approuvant les zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables en date du 23 novembre 2023,

Considérant les statuts et compétences de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude,

Considérant les modalités énoncées au point 4/ A dans l'annexe « Charte de gouvernance du PLUi » de la délibération du conseil communautaire, permettant aux documents d'urbanisme communaux d'évoluer sous certaines conditions,

Considérant les motivations de la demande de la commune de procéder à la modification des pièces du PLU en vigueur, dans l'attente de l'application d'un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement des énergies renouvelables

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ENGAGE** les travaux préparatoires nécessaires à l'évolution du PLU de Lavans-lès-Saint-Claude en y associant les personnes publiques,
- **DÉCIDE** de procéder à la modification des pièces du PLU sans compromettre l'économie générale du PADD en vigueur sur le territoire communal dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, et la charte de gouvernance élaborée à l'échelle intercommunale,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	10	11 JUIN 2025		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MOBILITE : PARTENARIAT URBUS JOURNÉE EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Vu la sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté en date du [à compléter], proposant aux AOM de s'associer aux Journées Européennes du Patrimoine 2025, les 20 et 21 septembre prochains, par la mise en gratuité du transport sur leurs réseaux respectifs pour les porteurs du « Pass spécial Patrimoine » ;

Considérant l'intérêt de cette opération pour promouvoir la mobilité durable, valoriser l'offre de transport URBUS et faciliter l'accès du public aux sites patrimoniaux du territoire ;

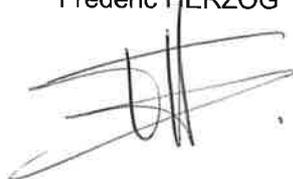
Considérant le caractère ponctuel de la mesure et le manque à gagner modéré estimé pour les deux journées concernées ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** le partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2025 ;
- **AUTORISE** la gratuité du réseau URBUS les 20 et 21 septembre 2025, pour les porteurs du Pass spécial Patrimoine ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	10	11 JUIN 2025		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint-Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ

MISSION LOCALE SUD JURA : CONVENTION PLURIANNUELLE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 donnant compétences en matière d'industrie, commerce, artisanat et services fixant comme mission d'aider les organismes chargés de l'emploi et de l'aide aux demandeurs d'emploi,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 14 mai 2025 n°HJSC_B_2025_05_02 approuvant la participation financière de la CCHJSC pour l'année 2025,

Considérant la mission de service public de proximité assurée par la Mission Locale Sud Jura dont l'objectif est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale ;

Considérant le projet de convention proposé par la Mission Locale Sud Jura,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **CONFIRME** le soutien financier annuel de la CCHJSC au fonctionnement de la Mission Locale Sud Jura sur la base INSEE de la population du territoire au 1er janvier de chaque année.

- **ACTE** que la contribution par habitant de la CCHJSC définie à 0,54€ au 1^{er} janvier 2025 est revue chaque année au dernier Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Jura qui valide la subvention à solliciter auprès de chaque EPCI partenaire ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer une nouvelle convention de partenariat avec la Mission Locale Sud Jura pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026 ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

FINANCES

ANIMATION DU TERRITOIRE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 7-7 « Soutien, partenariats et participation financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° HJSC_C 2025_04_11 en date du 09 avril 2025 approuvant le montant de l'enveloppe globale des subventions attribuées aux associations au titre de l'animation du territoire pour l'année 2025,

Vu la délibération du bureau communautaire n° HJSC_B 2025_04_04 en date du 23 avril 2025 validant le versement de subventions aux associations Anim' Lavans, ASHJ Lajoux, Festival de Musique du Haut-Jura, La Fraternelle, Festival Inter'Nature du Haut-Jura (FINA), Lauconne en Scène et UTTJ

Considérant les demandes formulées par les associations Haut-Jura Ski, La Forestière et l'Union Sportive de La Pesse,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'animation du territoire :



Association	Motif de la subvention	Montant de la subvention
Haut-Jura Ski	Course nordique Les Belles Combes, Challenge National Vincent Vittoz, Une étape de la Coupe de France de ski de fond, Plusieurs événements régionaux en hiver (Challenge Luc Vuillet, Challenge Grospiron, etc)	1 000,00 €
Haut-Jura Ski	Encadrement et formation des jeunes skieurs sur les Hautes Combes	2 000,00 €
La Forestière	Randonnées VTT et cyclo - 20 et 21 septembre 2025	2 000,00 €
Union Sportive de La Pesse	Azimut Festival - 4 et 5 octobre 2025	3 000,00 €

- **DEMANDE** en contrepartie que le logo de la communauté de communes soit affiché sur les supports de communication en qualité de financeur et que cette subvention soit valorisée par l'association par tout moyen restant à convenir avec le service communication de la communauté de communes,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération aux charges et conditions qu'elle jugera convenables.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE

LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE - ZA PLANCHAMP : VENTE D'UN TERRAIN A CR1 PEINTURES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »

Vu la demande de Monsieur Mevlut CAKICI, gérant de la société CR1 PEINTURES (SIREN 828.201.483), d'acquérir la parcelle située dans la zone d'activité de PLANCHAMP à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, cadastrée section AV n°249 de 4.000m² pour y édifier un bâtiment professionnel et y transférer son activité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2023 donnant délégation au bureau,

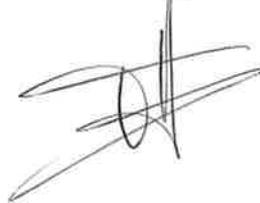
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ACTE** le principe de la vente de la parcelle située à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, formant le lot n°2 du lotissement dénommé « Zone d'activités de PLANCHAMP et cadastrée section AV n°249 de 4.000m² au profit de la société CR1 PEINTURES ou toute autre personne morale qu'elle se substituerait, moyennant le prix de 6€ HT / m² (soit 7,20€ / m² TVA sur la marge comprise) pour un prix global de 24 000€ HT (soit 28 800€ TVA sur la marge comprise) stipulé payable comptant à la signature de l'acte de vente,
- **RAPPELLE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10,18 € / m² hors TVA sur marge soit un montant de 40.720€ hors TVA sur marge.

- **FIXE** le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise à 16 720€ hors TVA sur marge.
 - **ACTE** que la vente est soumise aux conditions particulières suivantes :
 - Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,
 - Obligation d'achèvement de la construction dans les deux années de la vente sous peine de rétrocession au même prix que celui de l'acquisition,
 - Maintien de l'emploi pendant 7 ans sous peine de remboursement du montant de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise versée par la collectivité,
 - Pacte de préférence trentenaire au profit de la CCHJSC en cas de vente par l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) de tout ou partie de la parcelle acquise qu'elle soit bâtie ou non,
 - Obligation de rembourser l'aide à l'immobilier au prorata de la superficie revendue, en cas de revente par l'acquéreur (ou toute personne physique ou morale venant à ses droits) dans le délai de 10 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente, d'une partie non bâtie de la parcelle à un prix au mètre carré supérieur à celui fixé aux présentes,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document, tout avant-contrat et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ÉCONOMIE

SAINT-CLAUDE - RUE DES FRERES LUMIERE : PROROGATION DU BAIL PLASTOREX SAS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est plus particulièrement l'article 5-2 intitulé « Actions de développement économique »

Vu le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux en date du 17 octobre 2022 consenti à la société PLASTOREX (RCS LONS-LE-SAUNIER 433.912.086) pour une durée allant du 1er octobre 2022 au 31 mai 2023 portant sur des locaux de stockage dépendant d'un immeuble situé à SAINT-CLAUDE, 6, rue des Frères Lumière,

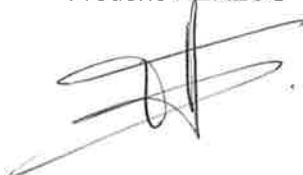
Vu les conventions successives de prorogation de la mise à disposition (dérogatoire au statut des baux commerciaux) au profit de la société PLASTOREX dont la dernière en date du 15 mars 2025 venant à terme le 16 juin 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **DÉCIDE** de signer une nouvelle convention de mise à disposition dérogatoire au statut des baux commerciaux, au profit de la société PLASTOREX pour une nouvelle période allant du 17 juin 2025 inclus au 30 septembre 2025 inclus aux mêmes charges et conditions que celles figurant dans la dernière convention du 15 mars 2025 (loyer mensuel de 800€ HT soumis à TVA – exemption de la taxe foncière et charges locatives).
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES				
En exercice	13	Date et lieu de la séance		
Présents	10	11 JUIN 2025		
Excusés	3	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

MADJACQUES : PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant la compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera l'étude des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_03_16 du bureau communautaire acceptant l'accueil et le plan de financement de l'évènement,

Considérant la proposition de Jura Tourisme Attractivité de contribuer financièrement à l'organisation de l'évènement au côté de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC),

Considérant la notoriété de l'évènement, de son attrait, de son concept,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** la convention de partenariat Madjacques 2025 entre Jura Tourisme Attractivité et la CCHJSC,
- **ACCEPTE** le soutien financier du Conseil Départemental du Tourisme (CDT) d'un montant de 3 500€,
- **AUTORISE** le CDT à promouvoir l'itinéraire de l'Échappée Jurassienne dans le plan de communication de la Madjacques et à participer au côté de la collectivité aux différentes animations de l'évènement,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, 1Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité

TOURISME

PDIPR : APPROBATION DU PLAN TRIENNAL 2025-2027

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR,

Considérant l'aide accordée par le conseil départemental du Jura aux EPCI ayant signé la convention de gestion de la randonnée 2025-2027 et instauré le PDIPR sur leur territoire,

Considérant la délibération du Bureau communautaire n° HJSC_B_2025_05_08 validant les termes de la convention de gestion de la randonnée 2025-2027 entre la CCHJSC et le Conseil Départemental du Jura ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** le plan triennal PDIPR 2025-2027 de la collectivité annexé à cette délibération,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le financement du département sur 2 principaux points :

Entretien et balisage : forfait de 20 € HT sur la base kilométrique du réseau inscrit au PFIPR (530 km) dans la limite de 50% du montant HT soit 5 300 €/an pour un montant de 10 600 € HT de dépenses.

Aménagement et valorisation : 50 % du montant HT des dépenses éligibles plafonnés à :

- 22 500€ HT (50% de 45 000€ HT) en 2025
- 15 000€ HT (50% de 30 000€ HT) en 2026
- 7 500€ HT (50% de 15 000€ HT) en 2027



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

ÉNERGIES RENOUVELABLES : OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SITE DU MARTINET – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 6-1 : « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Vu l'étude d'opportunité réalisée par le SIDEDEC du Jura pour l'équipement du parking du centre nautique du Martinet en ombrières photovoltaïques ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes d'engager une opération exemplaire de production d'énergie renouvelable dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique ;

Considérant l'intérêt de valoriser le foncier existant du parking du centre nautique du Martinet par la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation ;

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour assurer la conception et le suivi de cette opération, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 360 000 € HT ;

Considérant la proposition du SIDEDEC, en tant que structure d'assistance technique aux collectivités, pour assurer cette mission de maîtrise d'œuvre complète pour un montant forfaitaire de 26 752,50 € HT.

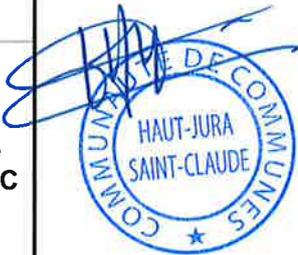
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du site du Martinet au SIDEC du Jura ;
- **ACTE** que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 26 752,50 € HT, toutes prestations comprises, pour une mission couvrant les éléments DIA, AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 360 000 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

MAISON DE SANTÉ - COTEAUX-DU-LIZON : BAIL DE MME PRANDINI – PSYCHOMOTRICIENNE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territoriale »,

Vu le bail professionnel consenti le 2 juin 2023 par la CCHJSC à la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « GO ELAN - CABINET DE PSYCHOMOTRICITE BLERVAQUE » portant sur des locaux dépendant de la maison de santé de COTEAUX DU LIZON (Cabinet Kiné 2 + box 2 outre les espaces communs et zones mutualisées),

Vu le courrier de congé délivré le 26 mars 2025 par la société « GO ELAN - CABINET DE PSYCHOMOTRICITE BLERVAQUE »,

Vu la demande de Madame Romane PRANDINI, psychomotricienne, de prendre la suite du cabinet GO ELAN - CABINET DE PSYCHOMOTRICITE BLERVAQUE » et d'exercer son activité à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant l'importance d'étoffer et de maintenir l'offre de soin sur le territoire et plus particulièrement au sein de la Maison de Santé de COTEAUX DU LIZON,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **CONSENT** à Madame Romane PRANDINI, en vue de l'exercice de son activité de psychomotricienne, un bail précaire d'une durée ferme d'un an à compter du 1er juillet 2025 portant sur les locaux ci-dessus désignés, pour trois jours pleins travaillés par semaine, moyennant un loyer mensuel non soumis à TVA de 323,70€ et une provision mensuelle pour charges de 160,90€,

- **DIT** que Mme PRANDINI ne pourra pas s'opposer à la location des locaux pour les deux jours de la semaine qu'elle n'utilisera pas.
 - **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
-

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

MAISON DE SANTÉ - SAINT-CLAUDE : BAIL DE MME PONCET - PSYCHOLOGUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 7-3 intitulé « soutien et coordination en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics – offre de santé territoriale »

Vu le bail professionnel consenti le 29 janvier 2021 par la CCHJSC au profit de Mesdames Mathilde TROSSAT et Mélanie BOUVERET toutes deux psychologues, portant sur le cabinet partagé 1 au sein de la maison de Santé de Saint-Claude,

Vu la délibération n° HJSC_B_2024_06_8 du bureau communautaire du 19 juin 2024 approuvant l'avenant n°1 au bail initial et le gel l'indexation des loyers de Mesdames Mathilde TROSSAT et Mélanie BOUVERET,

Vu le courrier de congé délivré le 31 mars 2025 par Mme BOUVERET,

Vu la demande de Madame Elise PONCET, psychologue-psychothérapeute, de remplacer Mme BOUVERET et d'exercer son activité à compter du 1^{er} septembre 2025,

Considérant l'importance d'étoffer et de maintenir l'offre de soin sur le territoire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **ACTE** le départ de Mme Mélanie BOUVERET et son remplacement au sein de la Maison de Santé de Saint-Claude par Mme Elise PONCET psychologue-psychothérapeute à compter du 1^{er} septembre 2025,



- **DIT** que l'arrivée de Mme PONCET donnera lieu à la régularisation d'un avenant n°2 au bail professionnel existant, à l'effet de constater le départ de Mme BOUVERET et son remplacement par Mme PONCET aux mêmes charges et conditions que celles figurant au bail de 2021,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

MEDIATHÈQUE – SUBVENTION CITÉ ÉDUCATIVE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire »,

Vu l'appel à projets 2025 de la Cité Educative de Saint-Claude,

Considérant que les financements sollicités depuis 2022 ont permis de développer un partenariat avec la Maison de la petite enfance de Saint-Claude et la déclinaison d'actions de promotion de la lecture publique auprès des parents d'enfants de moins de 3 ans,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** la participation de la médiathèque à l'appel à projets 2025 de la Cité Educative,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel		Recettes	
Matières et fournitures	300 €	Cité Educative	4 500 €
Autres services extérieurs	4 200 €		
Communication	200 €	Communauté de communes HJSC	3 439 €
Charge des personnes internes	3 900 €	Ville de Saint-Claude	923 €
Autres charges	638 €	Département du Jura	376 €
Total	9 238 €	Total	9 238 €

- **SOLLICITE** les financements auprès de la Cité Éducative de Saint-Claude,



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, representing the name Frédéric Herzog.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		 
En exercice	13	11 JUIN 2025		
Présents	10	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude Bâtiment Bessard - Services Techniques de la CCHJSC Zone Artisanale Étables 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER, Frédéric HERZOG, Loïc GELPER.

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Christian ROCHET et Laurent PLAUT

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET donne pouvoir à Lilian COTTET-EMARD, Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER, Laurent PLAUT donne pouvoir à Philippe PASSOT

La convocation pour la séance du mercredi 11 juin 2025, datée du 05 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ

CULTURE : MEDIATHÈQUE – CONVENTION FESTIKALO 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 13 novembre 2024 n° HJSC_B_2024_11_32 approuvant le renouvellement du partenariat liant la CCHJSC et l'Association Saint-Michel-le-Haut (ASMH) autour de la création de Kamishibaï textiles par l'Atelier de Remobilisation Professionnelle de l'association pour le réseau de médiathèques de la CCHJSC ;

Vu la sollicitation de la Compagnie Matikalo, organisatrice du Festikalo,

Considérant que l'intervention Hors les murs de la médiathèque pour la lecture du Kamishibaï « *Au lit Miyuki* » s'inscrit dans ses actions de promotion de la lecture auprès des publics spécifiques soutenue par le Centre national du Livre, et prolonge le partenariat engagé avec l'atelier de remobilisation professionnelle de l'ASMH,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACCEPTE** la contribution forfaitaire de la compagnie Matikalo pour notre participation au FESTIKALO à hauteur de 150 euros ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

Frédéric HERZOG

